

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE D'AVRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt février deux mille quatorze à dix-sept heures, les membres du conseil syndical du Syndicat Intercommunal de la Vallée d'Avre, légalement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Louis PETIET, Président.

Lieu: Salle Claude Temmem - MJC – Verneuil-sur-Avre

Convocations adressées le 04 février 2014.

Nombre de conseillers en exercice : 65

Secrétaire de séance : Dominique LEOST.

Etaient présents : Bruno RIVIERE, Patrice ROULAND, Denise PHILIPPE, Sylviane LEPAROUX, Claudine HUET, Didier LECESNE, Rénaud MEYER, René GUIGUE, Georges MALASSIS, Michel GUILLEMIN, Marie-Françoise POUILLAIN, Dominique LEOST, Michel CADIEU, Gérard SIGONNEY, Thierry LAINE, Christian VINCENT, Serge MARINIER, Patrick BRIERE, Emmanuel BOURDIN, Armand STEPHAN, Jean DOUCHIN, Christophe MARMION, Jean GEOFFROY, Eric DESLANDES, Jean-Louis GUIRLIN, Francis GAUTIER, Jean-Pierre VAILLANT, Patrick RIEHL, Thierry RODES, Jean DESCLOS, Denis BICHON, Loïc JACQUES, Michel FRANCOIS, Louis PETIET, Roger DEPUYDT.

Etaient absents : Gérard DUFOUR, Thierry GUILOINEAU, Samuel GUILLAUME, Claude LECOUTRE, Alain LALARDIE, Catherine CROIBIER, Véronique OGET, Christiane MERLIN, Jean-Marie AVISSE, Thierry CHARON, Tayeb TOUAZI, Bernard GABENOT, Jean-Pierre HERAULT, Guillaume ANDRIEU D'IRAI, Pascal TOURNEUR, Jean-François VERDIER, Bénédicte HOUY, Eric LOUIS, Carl DE LENCQUESAING, Catherine TOUPET, Claude GRIVET, Raymonde BROSSARD, Gilles PESSEY, Guy HERVIEU, Bernard HERISSON, Philippe HALOTEL, Nelly DESBOIS, David BUNEL, Jean GARNIER CASTELLI.

Etait excusée : Florence SALET.

I. Approbation du compte de gestion 2013

Le Comité syndical, après s'être fait présenter le budget primitif 2013 déclare que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni réserves ni observations de sa part.

II. Vote du compte administratif 2013

Monsieur Jean GEOFFROY, doyen de séance, présente le compte administratif 2013 établi par Monsieur Louis PETIET, Président.

Les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement :

| | |
|--|--------------|
| - dépenses : | 117 175 € 69 |
| - recettes : | 127 151 € 12 |
| - excédent antérieur | 23 260 € 76 |
| Soit un excédent de fonctionnement de 33 236 € 19. | |

Section d'investissement :

| | |
|--|--------------|
| - dépenses : | 122 098 € 98 |
| - recettes : | 151 482 € 56 |
| - excédent antérieur reporté : | 93 688 € 83 |
| Soit un excédent d'investissement de 123 072 € 41. | |
| Le résultat de clôture est donc de 156 308 € 60. | |

Monsieur Jean GEOFFROY met au vote le compte administratif 2013 : celui-ci est adopté à l'unanimité.

III. Budget primitif 2014

A. Vote du budget

Monsieur le Président donne lecture du projet de budget 2014, lequel s'établi ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

| | |
|---|---------------------|
| - C/011 - Charges à caractère général : | 25 300 €00 |
| - C/012 - Charges de personnel : | 115 020 € 00 |
| - C/042 - Amortissements : | 941 € 00 |
| - C/65 - Autres charges de gestion courante : | 3 000 € 00 |
| Total..... | 144 261 € 00 |

Recettes :

| | |
|---|---------------------|
| - C/002 - Excédent reporté : | 33 236 € 00 |
| - C/74 - Dotations, subventions, participations : | 122 025 € 00 |
| - C/042 - Amortissement subventions reçues : | 3 952 € 00 |
| Total..... | 159 213 € 00 |

Section d'investissement :

Dépenses :

| | |
|---|---------------------|
| - C/21 - Immobilisations corporelles : | 86 761 € 00 |
| - C/45 - Comptes de tiers : | 300 000 € 00 |
| * Prog.30 Pont de la Savonnerie : 50 000 € 00 | |
| * Prog.36 Trx suite PPRE : | |
| - restauration légère : 60 000 € 00 | |
| - étude RCE : 190 000 € 00 | |
| -C/040 - Amortissements : | 3 952 € 00 |
| Total..... | 390 713 € 00 |

Recettes :

| | |
|---|---------------------|
| - C/001 - Résultat reporté : | 123 072 € 00 |
| - C/ 45 - Comptes de tiers : | 266 700 € 00 |
| * Prog.30 Pont de la Savonnerie : 50 000 € 00 | |
| * Prog.36 Trx suite PPRE : | |
| - restauration légère : 74 700 € 00 | |
| - étude RCE : 142 000 € 00 | |
| C/ 040 - Amortissements : | 941 € 00 |
| Total..... | 390 713 € 00 |

Le conseil syndical approuve ces montants à l'unanimité.

B. Participations communales 2014

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que le mode de calcul des participations des communes sera le même que l'année précédente. Le montant des participations de l'année 2014 sera par conséquent identique à celui de l'année 2013, à savoir :

| | | | |
|---------------------|------------|---------------------------------|---------|
| Acon | 589,65 € | Montigny sur Avre | 898,69 |
| Armentières | 228,86 € | Montreuil | 371,22 |
| Balines | 206,09 € | Muzy | 571,61 |
| Beaulieu | 469,76 € | Nonancourt | 1760,39 |
| Bérou la Muloitière | 790,68 € | Pullay | 401,89 |
| Boissy les Perches | 333,82 € | Com Com Haut Perche (Randonnai) | 331,80 |
| Breux sur Avre | 726,36 € | Rueil la Gadelière | 169,55 |
| Chennebrun | 234,44 € | St Christophe sur Avre | 375,92 |
| Courdemanche | 310,04 € | St Georges Motel (Avre) | 455,00 |
| Courteilles | 549,09 € | St Georges Motel (Coudanne) | 375,37 |
| Dampierre | 971,75 € | St Germain sur Avre | 790,83 |
| CAdD - (Dreux) | 5 137,38 € | St Lubin des Joncherets | 2310,96 |
| Illiers l'Évêque | 527,30 € | St Remy sur Avre | 2171,09 |
| Irai | 482,78 € | St Victor sur Avre | 180,91 |
| Louye | 323,44 € | Tillières sur Avre | 1810,70 |
| Marcilly sur Eure | 472,70 € | Verneuil sur Avre | 9802,49 |
| Mesnil sur l'Estrée | 1 062,34 € | CAdD (Vert en Drouais) | 430,83 |

C. Régime indemnitaire

Le Conseil syndical convient de fixer le montant de l'enveloppe globale pour les indemnités versées au personnel syndical au cours de l'année 2014 :

- pour la filière technique :

| | |
|------------------------------------|-------------|
| Prime de service et de rendement : | 1 800 € 00 |
| Indemnité Spécifique de Service : | 12 000 € 00 |

- pour la filière police

| | |
|---|------------|
| Indemnité d'administration et de technicité : | 4 500 € 00 |
| Indemnité spéciale de fonctions : | 3 500 € 00 |

D. Amortissements

1) Dépenses d'investissement

Conformément à l'obligation d'amortissement, le comité syndical décide d'amortir sur deux années (2014 et 2015) les dépenses suivantes réalisées en 2013 :

- C/ 2183 : imprimante : 221 € 79

Les opérations comptables suivantes seront réalisées sur les exercices 2014 et 2015 :

- Dépenses de fonctionnement :
C/ 6811 : 110 € 90
- Recettes d'investissement :
C/ 28183 : 110 € 90.

2) Subventions d'investissement

Le conseil syndical faisant suite à la décision prise lors de l'assemblée du 13 avril 2012 d'amortir sur une durée de dix années les subventions perçues pour l'étude du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien, décide d'amortir de la même façon le solde de ces subventions perçu en 2013.

Subventions perçues au C/1311 :

- Agence de l'Eau Seine Normandie : 4 939 € 00

Les opérations comptables suivantes seront réalisées sur les années 2014 à 2023 :

- Recette de fonctionnement :
C/ 777 : 493 € 90
- Dépense d'investissement :
C/ 13911 : 493 € 90.

E. Demandes de subvention

1) Financement des postes du personnel :

Le conseil syndical autorise Monsieur le Président à déposer les demandes d'aides suivantes :

- concernant le poste de Patrick Vallon, garde rivière, auprès :
 - de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
 - des Conseil Régionaux des Régions Centre et Basse-Normandie ;
- concernant le poste d'Eléna PUPPINI-GUEUNET, animatrice rivière et SAGE, auprès :
 - de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
 - des Conseils généraux de l'Eure-et-Loir et de l'Orne,
 - du Conseil Régional de la région Centre.

2) Financement des études et travaux :

- Pour faire suite à la mise en œuvre du P.P.R.E. (Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien), différents propriétaires ont été contactés par le syndicat et ont émis le souhait de réaliser des travaux de restauration de berges au cours de l'année 2014.

Les estimatifs suivants ont été établis pour les sites concernés :

- IRAI / BEAULIEU : 8 400 € HT,
- ARMENTIERES-SUR-AVRE / SAINT-CHRISTOPHE-SUR-AVRE : 8 800 € HT,

- VERNEUIL-SUR-AVRE : 15 300 € HT, (2 sites 3 000 + 12 300),
- COURTEILLES : 2 700 € HT,
- MONTIGNY-SUR-AVRE : 8 000 € HT.

Le conseil syndical autorise Monsieur le Président à solliciter des aides pour la réalisation de ces travaux auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ainsi qu'auprès des Conseils généraux des départements concernés.

- Egalement dans le cadre de la mise en œuvre du P.P.R.E, une étude visant à rétablir la continuité écologique sur la commune de Tillières-sur-Avre va être réalisée, celle-ci est estimée à 60 000 € HT.

Le conseil syndical autorise Monsieur le Président à solliciter des aides pour la réalisation de cette étude auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ainsi qu'auprès du Conseil général de l'Eure.

IV. Point sur les dossiers et actions menées en 2013

A. Travaux et études liés au P.P.R.E.

a) travaux de restauration légère

Les travaux réalisés en 2013 concernent 5 sites identifiés dans le programme de restauration légère du P.P.R.E. comme nécessitant des aménagements pour limiter le piétinement bovin.

- site 1 : Saint-Christophe-sur-Avre / Armentières-sur-Avre,
- site 2 : Saint-Victor-sur-Avre / Pullay,
- site 3 : Muzy / Dreux,
- site 4 : Boissy-les-Perches,
- site 5 : Pullay.

C'est l'entreprise PROVERT qui a réalisé, pour le compte du S.I.V.A., la pose de 3 799 ml de clôture, l'aménagement de 7 abreuvoirs en pente et 5 passages à gué.

b) suivi de l'étude RCE pour les sites de Courteilles, Saint-Rémy et Mesnil

Cette étude concerne 3 sites identifiés dans le programme de restauration lourde du P.P.R.E. comme nécessitant une étude spécifique préalable à la restauration de la continuité écologique. Ils sont par ailleurs classés en liste 2 au titre de l'article L214-7 du Code de l'environnement, qui demande que la continuité écologique soit rétablie sous 5 ans.

B. Plan de gestion des vannages en période hivernale

Un plan de gestion des vannages en période hivernale a été établi sur les zones sensibles et urbanisées situées sur les communes de Nonancourt, Saint-Lubin-des-Joncherets, Saint-Rémy-sur-Avre et Saint-Germain-sur-Avre. Des fiches et une charte ont été élaborés pour chacun des sites concernés (vannages), en notifiant la gestion et le niveau d'eau à tenir durant la période hivernale. Il a été constaté, suite à l'épisode de pluvioux de fin décembre, les effets positifs de ce suivi.

Il est envisagé d'étendre cette action à d'autres communes.

C. Etude quantitative du BRGM

Dans le cadre du S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Avre, une étude a été confiée au B.R.G.M. (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) afin de mieux connaître les ressources quantitatives en eau du bassin de l'Avre et le fonctionnement hydrogéologique. Afin de faciliter la tâche du B.R.G.M., Patrick VALLON a rencontré au préalable les élus et les propriétaires pour les informer et obtenir l'autorisation de pénétrer sur leurs parcelles.

Des prospections géophysiques ont eu lieu afin d'approfondir les connaissances des différentes failles du sous sol, et de mieux comprendre les zones de résurgences.

Des opérations de traçage ont été réalisées sur les cours d'eau de la Gervaine et de la Meuvette par injection de naphthionate, afin de savoir s'il y a des échanges entre les différents bassins de l'Avre et de la Blaise.

Des appareils de mesures ont été installés afin de mieux connaître le lien entre le bassin de l'Avre et de l'Iton. Deux types d'appareils ont été mis en place pour une durée minimale de 2 ans sur 2 axes. Un premier, de Chennebrun à Bourth et un second de Balines à Saint-Ouen -d'Attez.

D. Le Pont de la Savonnerie à Nonancourt

La Préfecture de l'Eure a autorisé les travaux, ceux-ci pourraient débuter mi-avril.

E. Etang de la Forge à Randonnai-Irai

Une réunion a eu lieu le 10 février avec les élus des communes concernées, la DDT de l'Orne et le SIVA afin d'initier un programme d'action visant à renforcer la sécurité de la digue de l'étang de la Forge dont la fragilité devient très préoccupante. Comme exigé par l'inspecteur en charge de la sécurité des digues de plans d'eau à la DREAL de Basse-Normandie une Visite Technique Approfondie (V.T.A.) de la digue va être réalisée ; pour cela il est nécessaire d'abaisser le niveau du plan d'eau afin de permettre une inspection de la face amont de la digue. Cette opération peut être programmée en 3 temps :

- abaissement progressif du niveau d'eau de l'étang,

- si nécessaire, enlèvement de tous embâcles et sédiments qui s'y seraient déposés,
- inspection par un bureau d'étude spécialisé.

V. Questions diverses

A. **Contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services - Société SEGILOG**

Le conseil syndical autorise Monsieur le Président à renouveler le contrat informatique avec la Société SEGILOG pour une durée de trois années.

Le règlement se fera annuellement pour un montant de :

| | | |
|-------------|------------------------------------|---------------|
| ➤ En 2014 : | - cession du droit d'utilisation : | 1 062 € 00 HT |
| | - Maintenance, formation : | 118 € 00 HT |
| ➤ En 2015 : | - cession du droit d'utilisation : | 1 062 € 00 HT |
| | - Maintenance, formation : | 118 € 00 HT |
| ➤ En 2016 : | - cession du droit d'utilisation : | 1 062 € 00 HT |
| | - Maintenance, formation : | 118 € 00 HT |

B. **Convention d'affiliation au service médecine du Centre de Gestion de l'Eure**

Le Conseil syndical autorise Monsieur le Président à signer une convention avec le Centre de Gestion de l'Eure pour son affiliation au service médecine.

C. Thierry LAINÉ informe que le 03 avril, à Mesnil sur l'Estrée aura lieu une formation à destination des agriculteurs des Bassins d'Alimentation de Captages de la Vigne, de Gonord et des captages de Vert-en-Drouais sur la fertilité et le travail simplifié des sols.

Séance levée à 18 h 30